

01 30 09 91 90

du lundi au vendredi
(sauf jours fériés) de 9h30 à 19h30

Vous avez opté pour la formule Globale pour l'assurance scolaire de vos élèves.

Ils bénéficient ainsi d'un accompagnement en cas d'atteinte à leur e-réputation : diffamation, injure ou divulgation illégale de la vie privée sur Internet (blog, forum, réseaux sociaux) sous la forme d'un écrit, d'une image ou d'une vidéo.

Trois prestations spécialisées pour protéger l'élève en cas d'atteinte à sa e-réputation :

1/ Quels sont ses droits ?

L'assistance juridique

- un expert juridique informe le parent ou le représentant légal de l'élève sur ses droits et obligations.

2/ Comment faire disparaître les écrits, les images, les vidéos négatifs ?

La société de noyage ou de nettoyage

- nous mettons le parent ou son représentant légal en relation avec une société experte en nettoyage (suppression du contenu négatif) et en noyage (lorsque la suppression est impossible des contenus positifs sont postés en grand nombre pour masquer l'élément négatif) ; ces prestations restent à leur charge.

3/ Comment l'aider à surmonter cette épreuve ?

Le soutien psychologique

- le parent ou le représentant légal de l'élève peut contacter une équipe de professionnels de la santé qui aidera l'enfant à se remettre de sa mauvaise expérience.

Comment procéder ?

- 1/** Vous avez connaissance d'un cas d'atteinte à la e-réputation d'un de vos élèves.
- 2/** Vous souhaitez accompagner cet élève en déclenchant notre prestation.
- 3/** Contactez nos services au **01 30 09 91 90**.
- 4/** La présence du parent ou d'un représentant légal de l'élève est nécessaire lors de la mise en œuvre de l'une des prestations d'accompagnement.

Pour en savoir plus sur les prestations proposées, **rendez-vous sur www.saint-christophe-assurances.fr**, rubrique Espace Parents puis Assurance scolaire.